

# SOCIÉTÉ DES TRAVAILLEURS-UNIS.

INSTRUCTION UNIVERSELLE GRATUITE, SCIENCES, ARTS, POÉSIES POUR TOUS.

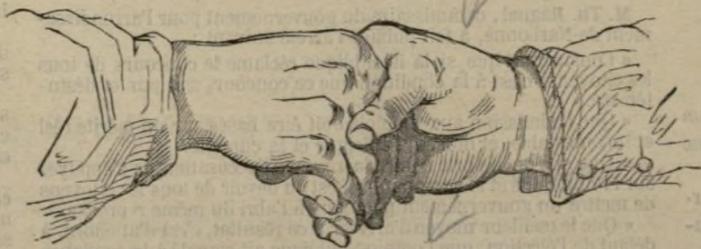
N° 1.

Bureau de rédaction et d'administration à Paris, rue du Rocher, 6.

## ABONNEMENT.

Un an. . . . . 3 fr.  
Six mois. . . . . 1 fr. 50 c.  
Trois mois. . . . . 75 c.

Pour les départemens et la banlieue les frais de poste en sus.



24 Février 1848.

1848.

Deux numéros par mois.

Vente au bénéfice des travailleurs sans ouvrage.

Pour abonnemens et envois quelconques s'adresser (franc de port) au rédacteur—propriétaire, rue du Rocher, 6.

# LE TRAVAIL.

AU TRAVAILLEUR ÉLECTEUR ET ÉLIGIBLE.

PAR ÉDOUARD HOUËL.

Chaque numéro contenant un nouveau dessin : 15 centimes à domicile.

— UNION DU TRAVAIL ET DE LA RICHESSE.  
— HOMMES AU CŒUR BRAVE, A L'ŒUVRE, LE CHAMP DES IDÉES EST PRÊT; LABOURONS!

— TOUT POUR LE TRAVAIL ET PAR LE TRAVAIL.  
— PROGRÈS DANS LE TRAVAIL ET LE BIEN-ÊTRE.  
— ORDRE, CALME, DOUCEUR ÉNERGIQUE.

## Sommaire.

Profession de foi. — Le travail organisé. — Le système et la règle. — La théorie et la pratique. — L'égoïsme et la peur. Décret sur la durée du travail journalier. — Crise financière. — La jeunesse républicaine. — Béranger. — La seule République possible. — ACTES OFFICIELS. Guide des électeurs à Paris. — Éducation républicaine, instruction universelle. — FAITS DIVERS. Paris, Départemens, étranger. — Clubs, élections. — Arbres de la liberté; chants patriotiques. — Élan national; dons volontaires. — Ordre public, calme, vigilance. — Avis. Subsistances. — Impulsion de la France: Russie, Pologne, Prusse, Autriche, Allemagne, Espagne, Grèce, Lombardie, Naples. — Le communisme. — L'ex-roi. — Pensées utiles, bon sens de tous.

## PROFESSION DE FOI.

Hier nous étions républicain de cœur et d'actions; une enquête sur nos antécédens nous ferait honneur!

Aujourd'hui nous sommes, plus que jamais, républicain de cœur et d'actions!

Nous avons scruté notre conscience et c'est, face à face, cœur à cœur, que nous disons à nos frères: « Sauvez le peuple et le travail, c'est la loi de Dieu; » si la loi de l'Assemblée nationale disait le contraire, il faudra choisir entre les deux, et ce choix est déjà fait: nous protesterions contre l'Assemblée.

Quoique nous soyons heureux de posséder l'estime et même l'amitié de quelques incrédules, nous ne comprenons, nous n'admettons qu'une seule et unique espèce de république, qu'un seul et unique degré dans la définition de ce nom *Républicain*: celui dont le cœur et la tête marchent ensemble sans que l'une recule au préjudice de l'autre;

Celui dont le cœur s'élargit par le dévouement désintéressé à la cause commune, à l'intérêt de tous pour chacun et de chacun pour tous, sans arrière-pensée de fortune et d'ambition;

Celui qui ne recule devant aucun sacrifice de travaux, d'études et d'existence, pour propager le progrès toujours croissant qui s'opère continuellement dans son pays, soit par l'amélioration du gouvernement et de la justice, soit par la propagation de l'instruction universelle gratuite, des sciences, des arts, de la poésie pour tous, hommes, femmes, enfans;

Celui qui, pour soutenir énergiquement le travail et l'ordre, ne trouve dans son cœur que le désir d'un perfectionnement sans limites, que le besoin de la vérité envers et contre tout;

Celui qui trouve misérable et au-dessous de la dignité humaine d'employer, au profit d'un seul, des qualités que prennent à tâche d'étouffer les égoïstes, les peureux, les faibles et les inertes.

## LE TRAVAIL ORGANISÉ. — LE SYSTÈME ET LA RÈGLE.

A l'œuvre! L'âme de la République française, sa question de vie et de mort, c'est le travail, mais celui-là seul que féconde l'intelligence libre dégagée du voile de l'oppression égoïste.

Aspirons de nouvelles forces aux puissantes mamelles de la Liberté! Unissons-nous, travailleurs et riches! Aujourd'hui que la France réalise sa pensée souveraine; aujourd'hui qu'une bannière unique est arborée:

## TRAVAIL ET ÉLECTIONS POUR TOUS,

toute force de cœur qui s'isole est lâche, se dévove elle-même et s'abîme dans son impuissance.

Unissons-nous, producteurs et consommateurs; unissons-nous pour l'œuvre pratique qui s'élabore depuis un mois et qui produira le bien-être pour les millions de travailleurs des deux sexes négligés, abandonnés jusqu'à ce jour.

Dans cette carrière infinie de l'intérêt de tous pour chacun et de chacun pour tous, que l'homme jeune, énergique et actif, s'avance éclairé par l'expérience et les conseils du vieillard; il n'y a plus pour la cause commune que des pères et des enfans.

Courage et patience! Quelques jours encore, les élus de notre estime et de nos sympathies se réuniront, et de notre assemblée nationale émaneront les décrets et les actes qui vont protéger le pays et organiser le travail.

Organiser le travail! que ces trois mots font battre de cœurs en ce moment! quelle question puissante nous avons à résoudre!

Eh bien! cette solution est plus près qu'on ne pense.

Laissons tourner le système, revenons à la règle.

Le système, quoique élaboré par des esprits ardents et convaincus, nous ferait tourner dans un cercle trop souvent tracé par l'orgueil, cet égoïsme de l'esprit. Les discours des théoriciens enivrent, éblouissent. De trop généreux applaudissemens accueillent les puissantes locutions de rhétorique; c'est beau, c'est brillant, nous sommes entraînés; mais, une fois le sac vide, le bagage épuisé, la pratique ne trouve rien à glaner dans ce parler de fleurs d'apparat semé par la théorie; le temps marche, mais le travail n'avance pas, et qui n'avance pas recule et meurt.

La règle, au contraire, ligne droite, enfant des principes, de la justice et du bon sens, nous découvre un champ sans limites.

Nous avons un édifice à consolider; cet édifice a pour base le bien consacré par l'expérience des siècles et des hommes, soutenons-le, si nous ne voulons qu'il s'écroule.

Ce qui existe déjà n'a pas besoin d'être organisé; on ne peut refaire la société, mais bien lui imposer une règle d'améliorations, une unité de perfectionnemens dont toutes les sources existent déjà dans les rapports actuels des chefs d'industrie, des travailleurs ou producteurs et des consommateurs.

Le système propose de nous parquer dans un dock, dans un phalanstère, etc., de nous mesurer tout ce que Dieu nous accorde.

La règle, au contraire, nous laisse la liberté de l'air et de l'intelligence large et créatrice; l'émulation détrône la concurrence; le travail s'améliore en fécondant; la famille grandit libre et forte; la propriété s'acquiert, le bien-être nous accompagne; enfin, lorsque la mort nous enlève à nos chers aimés, nous laissons après nous les enfans qui avanceront encore et toujours.

Que chaque citoyen apporte le concours et le soutien de ses moyens personnels, tel ses outils, tel autre sa fortune, tous leur intelligence pour former ce faisceau que nul pouvoir humain ne saura briser.

Glorifions-nous d'être Français; déjà notre exemple électrise les peuples, nous entraînon's l'univers!

Pour marcher avec tous et pour tous, quelques travailleurs se réunissent dans le but de répandre parmi toutes les classes de la République française les questions de progrès général, posées avec ordre, élaborées avec calme, l'instruction générale gratuite, les sciences, les arts et la poésie pour tous, hommes, femmes et enfans.

Enfin, pour apporter une pierre à cet édifice, au lieu d'en construire un à nous seuls, nous élevons une tribune du travail où chacun s'alimentera de la force de tous et réciproquement.

Le champ des idées est prêt, labourons!

Mais, avant tout, que les hommes au cœur sincère et brave, ceux-là que réchauffe l'amour du pays, répètent avec nous:

*Ordre, calme, douceur énergique!*

## LA THÉORIE ET LA PRATIQUE.

Les doctrines exposées par M. Louis Blanc devant l'assemblée du Luxembourg sont loin d'avoir rencontré un assentiment unanime parmi les ouvriers. Plusieurs ont combattu avec un grand sens l'établissement des ateliers nationaux avec la condition de l'égalité des salaires.

La lettre suivante, dans laquelle est indiqué un mode d'association déjà adopté par une grande entreprise, a été adressée à la *Démocratie pacifique*:

« L'administration du chemin de fer du Nord vient de donner l'exemple d'une association qui mérite de fixer l'attention générale; c'est une solution supérieure des questions d'augmentation de salaire qui s'agitent en ce moment sur tous les points de la France.

L'augmentation de salaire peut compromettre l'existence de bien des industries; la participation dans les bénéfices ne peut avoir le même résultat.

Tous les employés et ouvriers sont associés aux capitalistes porteurs d'actions et sont appelés à prendre part dans les bénéfices. Cette part est réglée d'après la somme des salaires.

Ainsi, tous ces hommes, étrangers l'un à l'autre, avec des intérêts opposés, se trouvent, par l'application d'un principe large, généreux et juste, n'avoir plus qu'un seul et même intérêt.

La répartition est parfaitement équitable; la différence des salaires indique ordinairement la différence de capacités; la part des bénéfices est en proportion des salaires.

L'absence du travail, pendant un temps plus ou moins long, est toujours constatée dans la somme des salaires, par conséquent dans les bénéfices.

Cette combinaison n'a pas l'inconvénient d'enchaîner l'ouvrier pour un temps limité. Il ne reçoit de salaire que pour le temps employé, et, à l'époque de la répartition des bénéfices, il ne vient toucher sa part que sur le salaire reçu.

Il n'y a pas de complication pour la comptabilité. Un simple tableau portant en tête de chaque colonne un nom d'ouvrier, et sous ce nom les sommes à lui payées par quinzaine, en tout vingt-six sommes à additionner au bout de l'année.

Cette combinaison est un enchaînement vers l'alliance du droit de propriété et du droit de vivre.

Il est incontestable que le salaire actuel partage la société en deux classes distinctes: les propriétaires et les prolétaires, — ceux qui ont et ceux qui n'ont pas.

Aucun lien n'existe entre ces deux classes; divisés par l'intérêt, les uns ont tout à perdre au désordre, les autres tout à gagner. Point de sécurité publique! Désarmer ces deux oppositions, les confondre, les harmoniser, tel est le prodige que peut seule réaliser l'association.

Ce serait une grave erreur de croire que les industriels qui pourrout entrer dans cette voie, devront s'imposer de grands sacrifices; par ces associations, les bénéfices augmenteront rapidement.

Le travail se fera mieux et plus vite; la surveillance deviendra presque inutile; chaque travailleur associé sera un surveillant; le détournement des objets fabriqués sera presque impossible.

Et en admettant une diminution de profits pour les capitalistes, on pourrait considérer cette réduction de bénéfices comme une prime d'assurance contre les grèves, le chômage, le bris des machines, les réclamations d'augmentation de salaire, etc., etc. On paie bien une prime volontaire contre l'incendie!

Il est un moyen de rattacher plus directement encore l'ouvrier à l'usine. Il faut créer des fractions d'intérêts de 50 fr., par exemple. Quand l'ouvrier aura économisé, l'usine deviendra sa caisse d'épargne. Associé comme travailleur, il deviendra associé comme capitaliste. Propriétaire pour une faible partie d'un établissement important, il s'y attachera comme y sont attachés les propriétaires actuels, et vous le verrez aimer l'ordre comme un ancien conservateur.

Les hommes ne sont divisés que par l'opposition des intérêts; rendez ces intérêts solidaires, et ils s'aimeront comme des frères.

Nous qui avons foi dans l'avenir, nous voyons, dans un temps rapproché, des associations de ce genre ayant pour base l'agriculture, pour auxiliaire l'industrie, réaliser sur la terre

La liberté, l'égalité, la fraternité.

HENRI BOCA.

L'ÉGOÏSME ET LA PEUR.

Décret sur la durée du travail. — La peur, l'égoïsme, le chacun pour soi, nous donneraient la guerre civile, unissons-nous donc contre eux, avec ordre;

Travaillons avec calme; que le bon sens nous rende forts, et pardonnons à la peur sa réaction aveugle. Quant à l'égoïsme, le gouvernement se charge de le paralyser, exemple :

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

« Sur le rapport de la commission du gouvernement des travailleurs;

« Considérant qu'il importe de donner une sanction au décret du 2 mars 1848, en ce qui concerne la fixation de la durée du travail effectif dans Paris.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DÉCRÈTE :

« Tout chef d'atelier qui exigera de ses ouvriers plus de dix heures de travail effectif sera puni d'une amende de 50 à 100 francs pour la première fois, de 100 à 200 francs en cas de récidive, et, s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail.

« Fait au conseil du gouvernement, le 4 avril 1848.

« Les membres du gouvernement provisoire. »

CRISE FINANCIÈRE.

La jeunesse républicaine. — Nous donnons l'extrait d'un article publié par le *Corsaire* sous le titre de *Crise financière*.

Il est en tous points l'expression de notre pensée : La France marchait à la décadence. — Qui l'entraînait ? — La jeunesse avec ses excès égoïstes et ses dépenses brutales. — Qui la ramènera ? — Toujours la jeunesse, celle qu'a transformée, en un jour, l'avènement de la République.

« La crise financière, qui assombrit en ce moment bien des esprits, est un mal sans doute, mais ce mal aidera peut-être à la purification des âmes et raffermira l'œuvre du 23 février.

« Quel est le spectacle que nous a donné, dans ces derniers temps, la jeunesse dorée par le procédé Ruolz ? Celui d'une bande de roués, de gentilshommes régence.

« Pas de croyances, pas un noble sentiment, pas une grande pensée ! Un éclat de rire sauvage au lieu de cœur, et cet éclat de rire était une grimace. Le sens moral était anéanti.

« Ces messieurs parlaient un jargon qui n'avait d'équivalent dans aucune langue; c'était une moquerie perpétuelle, une insulte à tous les beaux élan de l'âme.

« La crise financière est venue à point pour étouffer l'humeur joyeuse de ces modernes Grecs qui eussent voulu écraser la République sous le ridicule.

« A mesure que les écus se clairsemèrent dans leur bourse, la raillerie se fige dans leur cerveau, le rire se dissipe, la verve s'éteint, les esprits deviennent graves et sérieux.

« La pénurie d'argent purifiera-t-elle toutes ces âmes que l'argent a gangrenées ? Remercions donc, sous ce point de vue, la crise financière... »

BÉRANGER.

L'esprit et le cœur de la France sont personnifiés par un seul homme : Béranger !

L'univers entier répète son nom avec enthousiasme à l'égal de : Peuple français.

En ce moment tous les artistes s'ingénient à produire au concours une *Allégorie* peinte ou sculptée de la Liberté. Nous, à la place, nous proposons un portrait de Béranger ressemblant, qui soit distribué gratis à tous.

La nation française a voulu élire notre chansonnier premier député de Paris.

Les journaux de tous les partis ont reproduit sa lettre de remerciement négatif à son électeur, le peuple français.

Nous avons été émus à la lecture de ce nouveau chef-d'œuvre de généreuse et franche bonhomie. L'exemple de ce vieillard à l'âme ardente et jeune, poète des *Gueux*, *Chasseur de rois*, rappellera aux incrédules rétifs et impuissants qu'il existe un homme immortel auquel les *bâcleurs* de théories, les *racoleurs* de consciences refusent une influence politique. Les ingrats !

Que la République leur pardonne en rallumant leur intelligence éteinte par leur ex-prospérité et les dépouille de ce suaire pesant et glacial, la misère du cœur !

Quoique la République représente, par son nom même, le respect des individus, nous disons à nos amis : Eh bien ! puisqu'il nous refuse de se donner à l'assemblée nationale, portons-l'y sur nos épaules !

LA SEULE RÉPUBLIQUE POSSIBLE.

Le salut public exige que les commissaires extraordinaires fassent nommer des républicains démocrates pour représentants de l'assemblée; sans cela, guerre civile et anarchie.

Il faut exclure tous ceux qui ont donné droit à la méfiance, les républicains-monarchiques d'abord, comme des *patriotes* qu'on ne peut prendre au sérieux.

Ils nous ont aidés à la révolution de février, ils le disent du moins, et nous voudrions les croire; mais leur but était bien loin de ressembler au nôtre. Ils auraient tourné leurs armes contre nous, démocrates, s'ils avaient pu croire que la nation devait seule monter sur le trône de France, et non pas Henri V, le seul représentant légitime de l'hérédité du pouvoir d'un seul sur tous.

Un ancien pair de France dont l'excessive modestie nous reprocherait de citer le nom, et dont le dévouement à la patrie l'emporte sur ses regrets, a réuni dernièrement les entrepreneurs qu'il avait chargés de travaux importants dans ses propriétés. « Mes amis, leur

a-t-il dit, les temps sont difficiles, nous devons tous notre concours à la chose publique; je vais vous payer d'avance les sommes destinées aux entreprises que je vous ai confiées, à la condition que vous ne renverrez pas un seul de vos ouvriers, vous me le promettez. » Le jour même, M. \*\*\* leur compta une somme considérable.

(*Corsaire*.)

M. Th. Ragual, commissaire du gouvernement pour l'arrondissement de Narbonne, a fait publier l'arrêté suivant :

« Considérant que si la République réclame le concours de tous les citoyens, c'est à la condition que ce concours soit pur et désintéressé.

« Que l'admission aux emplois doit être basée sur un mérite réel et incontestable, et non sur l'intrigue et la cupidité.

« Que si l'on a porté contre la royauté l'accusation de s'appuyer sur l'immoralité et la corruption, il est du devoir de tous les citoyens de mettre un gouvernement populaire à l'abri du même reproche.

« Que le meilleur moyen d'arriver à ce résultat, c'est d'attendre, à défaut de l'élection, que l'opinion publique ait signalé à la confiance de l'administration les citoyens que leur capacité rend dignes des emplois :

« Arrête : Le nom des solliciteurs et l'énumération des titres produits à l'appui de leur demande seront affichés publiquement. »

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Nous ne saurions trop engager les différents corps d'états de la ville de Lyon à suivre l'exemple plein de sagesse que vient de donner la corporation des maçons, qui avait un instant déserté ses chantiers. Tous ces ouvriers, comprenant que ce n'était point dans un temps de crise, dans un moment où le gouvernement lui-même est à organiser, qu'il faut penser à ses intérêts personnels, ont spontanément abandonné toutes leurs demandes d'augmentation de salaire et ajourné leurs réclamations jusqu'au moment où la paix et le bon ordre seraient donnés au pays. Ils ont seulement émis le vœu que la journée fût réduite à dix heures, afin qu'un plus grand nombre de leurs frères pût être admis dans les ateliers, ce qui a été accordé par tous les maîtres avec un empressement digne de tous les éloges. Tous vont donc rentrer dans les chantiers encore ouverts. Que chacun suive ce noble exemple, et nous verrons bientôt renaître la paix et le calme.

« Le calme se rétablit peu à peu. S'il se présente encore quelques scènes de désordre, le bon sens patriotique de la majorité en fait justice. Plusieurs individus qui provoquaient des rassemblements en donnant lecture, dans les rues et sur les places, d'une sorte de proclamation menaçante pour les étrangers et surtout les Savoisiens, dont ils demandaient l'expulsion, ont été immédiatement arrêtés et conduits au dépôt de la préfecture de police par nos ouvriers, dont la majorité comprend et pratique les plus beaux principes de la fraternité.

ACTES OFFICIELS.

GUIDE DES CITOYENS ÉLECTEURS DE PARIS.

A l'approche des élections, le gouvernement provisoire veut que tous les citoyens qui sont appelés pour la première fois à voter pour la nomination des représentants du peuple sachent bien ce qu'ils doivent faire, quand ils vont exercer ce droit si important.

Quels sont les citoyens qui ont le droit de voter ? — Tout citoyen âgé de vingt et un ans, et qui n'a été frappé d'aucune condamnation judiciaire qui le déclare incapable, a le droit de participer à la nomination des représentants du peuple; mais, pour être admis à voter, il doit d'abord être inscrit sur la liste des élections.

Liste des électeurs, comment s'y fait-on porter ? — La liste des électeurs est faite à chaque mairie dans chaque arrondissement; elle contient le nom, les prénoms et l'âge de tous les citoyens qui habitent cet arrondissement depuis six mois. En conséquence, tout citoyen âgé de vingt et un ans, non encore inscrit, doit se présenter à la mairie de l'arrondissement qu'il habite depuis six mois, ou du dernier arrondissement qu'il avait habité pendant six mois, et doit demander qu'on le porte sur la liste des électeurs.

Mais tout citoyen âgé de vingt et un ans, déjà inscrit pour voter dans les élections de la garde nationale, n'a pas besoin de se présenter de nouveau, les maires de chaque arrondissement prendront les mesures nécessaires pour que les listes dressées en vue des élections de la garde nationale servent pour l'élection des représentants du peuple.

On supprimera les noms des citoyens qui n'auraient pas vingt et un ans; on ajoutera les noms de ceux qui auront dépassé leur cinquante-cinquième année, et les listes seront ainsi légalement faites.

Comment le citoyen peut-il prouver qu'il a vingt et un ans ? — Si le maire ou la personne chargée de recevoir l'inscription d'un citoyen lui demande de prouver qu'il a vingt et un ans, le citoyen devra produire son acte de naissance. La production de cet acte est facile pour le citoyen né à Paris : à chaque mairie, au greffe, on délivre sans frais les extraits de l'acte de naissance; on peut d'ailleurs consulter immédiatement les registres. Pour ceux qui ne sont pas nés à Paris, ils devront réclamer chez eux leur acte de naissance.

Recommandation aux citoyens. — Le gouvernement provisoire recommande à tous les citoyens cette formalité nécessaire de l'inscription sur la liste. Le citoyen non inscrit ne pouvant pas être admis à voter, il perdrait son droit, s'il ne l'assure pas en se faisant porter sur la liste, et la vérité, la sincérité de l'élection sera d'autant plus certaine aux yeux de tous, que l'universalité des citoyens aura donné son concours à la nomination des représentants du peuple.

Quand finit le droit de se faire inscrire ? — Jusqu'au 15 avril à minuit, les inscriptions seront reçues à chaque mairie. Le 15 du mois d'avril, une liste paraîtra dans chaque arrondissement, elle sera affichée à un grand nombre d'exemplaires.

Le lendemain 16, jusqu'au 20 avril à minuit, tous ceux dont les noms ne se trouveront pas sur la liste de leur arrondissement, auront encore le droit de réclamer leur inscription le 21, et le 22, les listes définitives additionnelles seront publiées et affichées. Ainsi le droit de se faire inscrire finira le 20 avril à minuit.

Avertissement aux citoyens. — Les citoyens sont avertis que dans chaque mairie des employés dévoués sont constamment à la disposition des électeurs pour recevoir leurs noms. Chaque mairie s'ouvrira le matin à six heures, et ne se fermera qu'à dix heures du soir, de sorte qu'avant de se rendre au travail et en revenant du travail, les ouvriers peuvent se présenter pour obtenir leur inscription.

Des cartes d'électeur. — Une fois inscrit, l'électeur devra retirer à la mairie de son arrondissement une carte d'admission, avec laquelle il entrera dans le collège pour y exercer son droit. La carte, qui porte le nom de l'électeur, indique la section où il doit aller voter, l'heure où s'ouvre le scrutin, l'heure où il se ferme, le nombre de jours pendant lesquels le vote sera reçu. Des affiches spéciales feront connaître les divers bureaux où les cartes seront délivrées.

Ce qui doit précéder le vote. — Avant qu'ils se rendent à l'assemblée pour déposer leur vote, on ne saurait trop recommander à tous les électeurs de se réunir en comités, en assemblées préparatoires, ou de choisir un certain nombre d'entre eux pour fixer les candidatures, pour bien s'éclairer sur les choix à faire, de manière à ce que les représentants qui seront nommés pour l'assemblée nationale soient l'expression réelle de la volonté du peuple.

L'élection. — Au jour de l'élection, dimanche 25 avril, voici ce que fera l'électeur :

D'abord il écrira ou fera écrire d'avance et avant d'entrer dans la

salle, sur un bulletin, trente-quatre noms qui indiquent les choix qu'il a faits pour l'assemblée nationale. Il peut aussi avoir ces trente-quatre noms imprimés ou lithographiés. L'important, c'est qu'il connaisse bien les citoyens que son bulletin désigne comme représentants du peuple.

L'électeur, muni de son bulletin, se rendra au lieu que sa carte lui désignera pour lieu de réunion, où il doit aller voter.

A l'appel de son nom, l'électeur présentera son bulletin au président, qui le déposera dans l'urne en présence de l'électeur, qui alors se retirera.

Si l'électeur n'assiste pas au premier appel, il pourra se représenter dans la journée jusqu'à l'heure indiquée sur la carte pour la clôture du scrutin. Il remettra son bulletin au président, comme il est dit ci-dessus, en faisant connaître son nom.

Comme le dimanche ne suffira pas à recevoir les votes de tous les citoyens, les électeurs auxquels il sera impossible de voter le premier jour seront admis à voter dans les jours suivants, selon ce qui sera dit sur la carte de l'électeur.

Ainsi s'accomplira le droit, ainsi s'accomplira le devoir de chaque citoyen.

Le gouvernement provisoire espère que ces explications, rendues aussi claires que possible, faciliteront au peuple tout entier les moyens de remplir un devoir si important. Il recommande encore à tous les citoyens, avec les plus vives instances, en terminant cette instruction, de se réunir pour bien s'entendre sur le choix des candidats et de ne pas manquer d'aller déposer leur vote dans l'urne électorale.

ÉDUCATION RÉPUBLICAINE.

Instruction universelle gratuite. — Afin de donner à l'enseignement politique et administratif les développements nécessaires à la République, il a été institué au collège de France une série de cours publics et de chaires nouvelles, ainsi qu'il suit :

Ont été nommés aux chaires du collège de France instituées par l'arrêté du gouvernement provisoire en date du 7 avril :

*Droit international et Histoire des traités*, Lamartine, membre de l'Académie française;

*Droit politique français et Droit politique comparé*, Jean Reynaud;

*Droit privé (Droit individuel et social)*, Armand Marrast;

*Droit criminel*, Faustin Hélie;

*Economie générale et statistique de la population*, Serres, membre de l'Académie des Sciences;

*Economie générale et statistique de l'agriculture*, Decaisne, membre de l'Académie des Sciences;

*Economie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures*, Besicaud, ingénieur en chef des mines;

*Economie générale et statistique des travaux publics*, Franqueville, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées;

*Economie et statistique générale des finances et du commerce*, Garnier-Pagès;

*Droit administratif*, Cormenin;

*Histoire des institutions administratives françaises et étrangères*, Ledru-Rollin;

*Mécanique*, Poncelet, membre de l'Académie des Sciences.

On annonce la création d'une nouvelle classe à l'Institut national de France. Elle prendra la dénomination de *Classe des Arts et Métiers*, et dépendrait de l'Académie des Sciences morales et politiques.

FAITS DIVERS.

Clubs, élections. — Les électeurs doivent plus que jamais persister à n'envoyer à l'Assemblée constituante que des hommes d'un républicanisme éprouvé et constant. Les pièges déjà tendus à la crédulité publique et ceux que l'on tendra encore cachent une arrière-pensée monarchique pleine de périls et de dangers. Que les conservateurs se montrent ce qu'ils étaient sous Louis-Philippe ou qu'ils s'affublent d'un manteau républicain, que les légitimistes invoquent la liberté en faisant des vœux ardents pour le règne de Henri V, ce sont toujours les mêmes hommes. Avant de se déterminer à accorder sa confiance à quelques-uns pour la représentation nationale, la nation doit exiger des garanties positives de leur conversion; elle doit surtout attendre que la République soit définitivement constituée. Or, pour discuter et voter une constitution républicaine, il ne faut que des républicains réellement connus pour tels et non pas des républicains de fabrique ou des républicains de circonstance. Le salut de la France est à ce prix.

(*National de l'Ouest*.)

— On lit dans la *Commune de Paris* :

« Nous avons remarqué dans les clubs qu'on perdait beaucoup de temps à discuter des questions oiseuses. Cependant le temps presse, et il importe souverainement de préciser les points qui doivent surtout fixer l'attention publique. A propos des interpellations à adresser aux candidats, nous croyons en trouver un modèle concis et large dans le questionnaire suivant :

« *Simple questions à poser aux candidats à l'Assemblée constituante :*

« Voulez-vous la République purement démocratique ?

« Soutiendrez-vous le principe du suffrage universel et direct ?

« Voterez-vous pour que l'admission aux fonctions publiques soit réglée par le concours et l'élection ?

« Êtes-vous fermement décidé à refuser tout avancement ou tout emploi du gouvernement pendant le cours de la législature ? (Sont exceptés les fonctions politiques.)

« Que pensez-vous de la propriété et de l'hérédité comme principes ?

« Ces points fondamentaux examinés, les interpellations seront faites à la volonté des électeurs.

« Un ancien élève de l'École polytechnique. »

— A partir du mercredi, 12 avril, le club central démocratique de la garde nationale tient séance tous les soirs à sept heures, 49 bis, rue de la Chaussée d'Antin, pour entendre les candidats à l'Assemblée nationale et former la liste de candidatures.

Les citoyens candidats qui ne l'auraient pas déjà fait sont invités à transmettre au club leurs noms et adresses.

ARBRES DE LA LIBERTÉ. — CHANTS PATRIOTIQUES.

Paris et la France entière se couvrent d'arbres de la liberté. Les places et les carrefours possèdent maintenant cet emblème de notre jeune République. Nos peupliers, quoique transplantés dans les pavés des rues, donnent déjà l'espoir d'un prompt développement, les feuilles se montrent à travers les milliers de faveurs nationales qui flottent au vent.

Tout Paris chante au soleil ses hymnes patriotiques; son air de fête plaît au Créateur, au Dieu de tous qui, depuis quinze jours, nous

# SOCIÉTÉ DES TRAVAILLEURS-UNIS

Instruction universelle, Sciences, Arts, Lectures pour tous.



L. Meissner. int

Lib. Geyer / P. de Bascos

Le Travail, feuille périodique.

— La République a le cœur large, il y a place pour tous ses enfants.

Rue du Rocher, 6.

ORDRE PUBLIC, CLASSE MÉRITÉE

gratifié d'un printemps doux et vivifiant pour saluer l'aurore de la République française.

— Le citoyen Marie, ministre des travaux publics, a inauguré le chemin de fer de Montereau à Troyes. C'est au pied de l'arbre de la liberté qu'il a prononcé le discours sympathique que nous citons ici :

« Citoyens, c'est une grande solennité que celle qui nous réunit autour de cet arbre, l'arbre de la liberté; c'est le symbole de notre vie nouvelle, c'est la promesse de l'avenir; c'est le gage de nos sentiments, de nos pensées; c'est un engagement pris par nous, en face du soleil, en face de Dieu, de soutenir par notre courage la République que la France a proclamée, que la France veut maintenir. N'est-ce pas, citoyens, que si la République est attaquée au dedans ou au dehors, nous saurons la défendre? (Oui! oui!) N'est-ce pas qu'à l'exemple de vos frères de Paris, vous seriez, comme eux, ardents dans la lutte, patients et calmes dans la victoire? (Oui! oui! Vive la République!) »

« Songez-y, planter un arbre de la liberté, ce n'est pas un jeu; en m'associant à cette œuvre, je reçois de vous, au nom du gouvernement provisoire, au nom de la République, le serment de dévouement, d'obéissance entière aux volontés de la République, l'adhésion solennelle aux principes d'ordre, de liberté, d'égalité, de fraternité, qui nous ouvrent un éclatant avenir. Vive la République! » (Vive la République! vive le gouvernement provisoire!)

— Voici un nouveau couplet, ajouté en 95 à la Marseillaise, à propos des arbres de la liberté :

Arbre sacré, reçois le gage  
De notre amour et de nos vœux;  
Puisse-tu grandir d'âge en âge  
Et couvrir nos derniers neveux! (bis.)  
Que sous ton ombre hospitalière  
Le guerrier rencontre un abri;  
Que le pauvre trouve un appui  
Et que tout Français trouve un père.  
Aux armes! citoyens; formez vos bataillons;  
Marchons (bis.), qu'un sang impur abreuve nos sillons.

#### ÉLAN NATIONAL, DONNS VOLONTAIRES.

La Bienfaisance, sœur aînée de la Charité, apporte à chaque heure du jour ses offrandes à la République.

L'élan national, l'enthousiasme du bien, communiquent leur flamme à tous les cœurs dévoués.

La caisse des dons patriotiques s'augmente, parcelles à parcelles, dans une proportion qui nous prouve que la majorité travaille au maintien de notre République naissante, dont le cœur est assez large pour donner une place à tous ses enfants.

L'égoïsme se retire, seul, honteux et misérable, boudant sur ses écus; gardons-nous bien de l'attaquer. Combattre les égoïstes, c'est combattre les sots; est-ce une chose possible? Non: bornons-nous à les empêcher de faire le mal; constatons et encourageons le bien.

Lettre au citoyen Flocon, du gouvernement provisoire.

« CITOYEN,

« J'ai pensé qu'il fallait que chaque Français, que tous ceux qui veulent réellement et sans arrière-pensée le gouvernement provisoire, et le nombre en est grand, viennent, selon leurs moyens, au secours de la République, et paralysent la crise financière.

« A cette fin je vous prie de faire agréer aux membres du gouvernement provisoire l'offre que je fais, et cela tant que la crise financière durera, de payer le double de mes impositions, qui se montent à 125 fr., soit double 250 fr.

« Que chacun mette la main sur sa conscience, et bientôt la France renaîtra heureuse et prospère.

« Salut et fraternité.

« HENRI GRAVIÈS. »

Ancien soldat de l'empire, enrôlé en 1810 dans le 4<sup>e</sup> léger, 1. Rue Saint-Antoine, 66.

(Courrier français.)

— Au moment où une colonne de Polonais quittait Paris, une artiste du Théâtre-Historique, la citoyenne Caroline Maillet, poussée par un admirable élan de générosité, et voulant offrir son obole aux dons faits aux exilés, s'est dépouillée spontanément de son argent, de ses boucles d'oreilles, de ses bagues et autres bijoux, aux applaudissements des nombreux témoins de cette belle action.

(Réforme.)

— La citoyenne veuve Renault, propriétaire de la maison n° 6 de la rue Transnonain, a fait remise à tous ses locataires de la moitié du terme d'avril, et a consenti à des réductions considérables sur les termes arriérés. La citoyenne n'est pourtant pas riche, et la remise a eu lieu sans qu'on la lui ait réclamée.

Nous voyons chaque jour de nouveaux actes de bienfaisance, et nous sommes convaincus que bien des cœurs se laisseront encore entraîner par les nombreux exemples de générosité que mentionnent sans cesse les feuilles publiques de tous les partis.

— Des officiers d'infanterie écrivent au National que, « au moment où, de tous côtés, on cherche les moyens d'améliorer la situation financière, le gouvernement devrait décréter la suppression des frais de représentation dont la plupart des généraux et colonels ne font usage que comme d'un supplément de solde. Ils ajoutent que, n'ayant pas eux-mêmes d'économies à verser dans les caisses de l'état, ils désiraient que le ministre de la guerre prit en considération leurs vœux, c'est-à-dire qu'on supprimât cet attirail de dorures dont on les a affublés malgré eux « en ceinturons de passementerie, dont tous les officiers français feraient à l'envi le dépôt au trésor. »

— Voici un exemple que tous les fonctionnaires devraient imiter, chacun dans l'étendue de leurs moyens.

Le citoyen Ducoux, commissaire délégué dans le département de Loir-et-Cher, adresse au gouvernement provisoire la lettre suivante :

« CITOYENS,

« Les citoyens Ducoux, commissaire délégué dans le département de Loir-et-Cher; Hubert, secrétaire-général de la préfecture; Aucher et Roux, conseillers, déclarent n'accepter les émoluments attachés à leurs fonctions que pour les verser dans la caisse municipale de la ville de Blois et les employer au soulagement des travailleurs sans ouvrage.

« Le citoyen Roiseau, sous-commissaire à Vendôme, renonce également à ses appointements. »

#### ORDRE PUBLIC, CALME, VIGILANCE.

Les citoyens Roselli-Mollet et Hugon, commissaires extraordinaires dans le département de l'Ain, dont l'arrivée à Bourg avait donné lieu à quelques désordres, ont été rappelés.

Une députation d'habitants de Bourg avait été envoyée à Paris pour prier le gouvernement provisoire de laisser l'entière direction des affaires du département à M. Champvans, déjà nommé commissaire.

« Nos délégués, dit le Journal de l'Ain, ont été parfaitement reçus par M. Ledru-Rollin, qui, sur des explications qui lui ont été fournies, a dicté à l'instant même la révocation de MM. Hugon et Mollet, et adonné ainsi une satisfaction complète au vœu général du pays.

« Nos délégués ont été aussi reçus avec une bienveillance remarquable par M. de Lamartine, qui a entendu de leur bouche des renseignements sur l'excellente attitude de nos populations et sur la direction satisfaisante des affaires du département. M. de Lamartine les a engagés, de son côté, à rassurer le pays sur la situation du gouvernement et des affaires publiques, qui vont s'améliorant chaque jour. »

— On lit dans l'Observateur de l'Aisne :

« Nous étions au poste de l'hôtel-de-ville. Un homme en blouse, les cheveux presque blancs, d'une physionomie simple et douce, s'approche de nous : Est-ce que vous êtes le rédacteur de l'Observateur? — Oui; que désirez-vous? — Je vous apporte cela pour envoyer au gouvernement. — En même temps il nous remettait une petite boîte en carton. — Comment vous nommez-vous? — Oh! cela ne fait rien. — La boîte contenait une chaîne d'or, une de ces chaînes en gros jaserons que les femmes de nos campagnes aiment tant, qu'elles tournent quatre ou cinq fois autour de leur cou. — Vous tenez à cette chaîne? — Oui; mais je n'ai pas d'argent. J'ai bien mes économies à la caisse d'épargne de Laon; j'ai treize cents francs, mais je ne les retirerai pas.

— Vous ne voulez pas que votre nom soit dans le journal; mais vous pouvez toujours me le dire; je ne le publierai pas.

« Il nous dit alors son nom, sa modeste profession, son village, nous autorisant seulement à publier qu'il était d'une petite commune près de Liésses, puis il ajouta : Mon nom, il est cité dans les Fastes de la Gloire, n° 400. Après ma blessure (et il montrait sa main mutilée), on m'a fait entrer aux Invalides jusqu'en 1815; alors j'ai demandé à reprendre du service pour sauver la patrie, quoique je n'eusse qu'un bras de bon... Mais... nous n'avons pas pu... »

— Ne pressons pas les choses, les cœurs ambitieux et les têtes froides qui crient bien haut après ce qu'ils appellent la lenteur du gouvernement spéculent sur notre énergie, sur notre jeunesse; leur intérêt serait de nous pousser à agir en brouillons, pour profiter de nos fautes. La jeune République doit peser ses actes, être ferme après réflexion, et lancer avec calme et précision ses décrets bien mûrs.

— Chaque jour, les rues de Paris deviennent plus tranquilles. On n'y voit plus de promenades, drapeau et tambour en tête, plus de pétards, plus de chants inattendus au milieu des rassemblements. Des étalagistes improvisés n'encombrent plus les rues fréquentées et n'entravent plus la circulation. Nous félicitons sincèrement le citoyen Caussidière de ces progrès très marqués vers l'ordre public. Qu'il persévère, et il contribuera plus qu'on ne le pense à ranimer la confiance et le crédit.

(Courrier-Français.)

— Il y aura deux sortes de gardiens de Paris: les uns relèveront de la préfecture de police, et les autres dépendront de l'Hôtel-de-Ville. Les premiers, dont on voit quelques-uns circuler dans Paris, ont, comme marque de distinction, une plaque au bras; les seconds seront revêtus d'un uniforme spécial, non encore arrêté, et leurs attributions seront purement municipales.

#### AVIS.

##### SUBSISTANCES.

En ce moment, le bœuf entré dans Paris, pesant 400 kil. (800 liv.), est vendu 260 à 300 francs. Le boucher retire de la peau, des cornes, des abats, de 80 à 90 fr., qui, retranchés de 500 fr., prix le plus élevé des bœufs pesant 800 livres, réduit à 210 le bœuf rapportant 800 livres de viande et d'os. Or, comme les os font poids avec la viande, il en résulte qu'en ce moment les bouchers ne payent que 30 centimes la livre de viande qu'il vendent aujourd'hui 60 à 75 cent., ce qui est monstrueux.

La mercuriale de Poissy est là pour justifier ce que nous avançons; il appartient à la République de fixer la taxe de la viande et de faire participer le peuple au bon marché actuel. Les bouchers gagnent en ce moment plus de cent pour cent.

(La Liberté.)

##### IMPULSION DE LA FRANCE.

La France a proclamé sa République, l'univers répète ce cri sympathique et se soulève.

On imite la France, parce qu'on l'aime; on l'aime, parce qu'elle accomplit sa mission civilisatrice avec calme et persévérance, la paix sur le visage et la bonté dans le cœur.

Les rois outre-passent les bornes du possible, de la licence; c'est alors que les nations se lèvent pour régner.

Les rois sont repoussés jusqu'aux seules limites de l'univers, la mort et le néant, et les nations demeurent maîtresses et reines sous le regard de Dieu.

Constatons :

☞ Russie et Pologne. — La Russie vient d'éprouver un grave échec dans le Caucase. Au siège de Santem, les Tschers-Kesses ont fait dans la nuit une sortie imprévue, et massacrés les tiers de l'armée russe; trois généraux et cent cinquante officiers sont restés sur le champ de bataille.

Tout se prépare pour une lutte suprême. Il est évident que le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche ne désirent au fond du cœur que le succès de la Russie, avec laquelle ils sont d'intelligence. Il circule des bruits vagues que le roi de Prusse envoie ses troupes pour aller au-devant des Russes, et revenir à leur tête le délivrer. Nous sommes très tranquilles sur les suites d'une pareille manœuvre, une semblable perfidie mettrait l'Allemagne en feu, et cette fois le roi de Berlin n'échapperait pas à l'indignation du peuple.

La Russie se prépare activement à la guerre; elle se voit menacée sérieusement dans toutes ses possessions usurpées.

De tous les points de la France les Polonais s'empressent de partir pour se rendre dans leur pays. Tous les vœux de l'Europe républicaine suivront ces nobles enfants du Nord dans leur sainte croisade pour reconquérir leur indépendance et leur liberté.

☞ Prusse. — La situation se dessine d'une manière très hostile à Berlin contre le roi. L'aspect de la ville offre une grande analogie avec celui de Paris. Les drapeaux tricolores flottent sur tous les principaux édifices. La garde nationale, en habit bourgeois, fait des rondes et patrouilles. Des attroupements se forment dans les rues et poussent des cris; les ouvriers quittent les ateliers; les clubs discutent tous les soirs les questions politiques à l'ordre du jour; on affiche la nouvelle loi électorale, basée sur le suffrage presque universel, mais à deux degrés.

Les crieurs vendent des journaux et des brochures expliquant les moyens infaillibles de sauver la patrie.

Le commerce et l'industrie sont en stagnation; la crise financière est très grave, et le trésor public à sec. Si le monde nouveau, comme le vieux monde, doit sortir du chaos, sa création doit être prochaine, car le chaos est complet.

(Constitutionnel.)

Autriche. — En Autriche et dans la capitale, les affaires sont paisiblement à l'orage.

Allemagne. — Les idées allemandes sont fortement décidées au progrès.

Espagne. — Une insurrection a eu lieu à Madrid; une émeute a éclaté à Barcelone dans les premiers jours d'avril; mais elle a été réprimée. La terreur est à l'ordre du jour en Catalogne comme dans les Castilles.

Grèce. — Impression profonde d'enthousiasme produite par la nouvelle de notre révolution. Formation d'un nouveau ministère à Athènes.

Lombardie. — On peut considérer comme assuré le succès de l'insurrection lombarde.

Naples. — A Naples, on regarde une nouvelle révolution comme imminente.

#### LE COMMUNISME.

Un mauvais plaisant rencontre un paysan qui venait à Bordeaux pour affaire. « Que fais-tu ici? lui dit-il, on va partager les terres des riches et il faut aller te faire inscrire chez le maire pour en avoir ta part. »

Le paysan part au galop; il arrive tout essouffé chez le maire et lui dit : « Monsieur le maire, puisqu'on va partager les biens, je veux le pré de M... qui touche mon jardin; inscrivez-moi le premier. »

Le maire se mit à feuilleter quelques pages et lui dit : « Tu n'es pas le premier; il est venu quelqu'un avant toi qui a demandé ton pré et ton jardin. — Mon jardin! mon jardin! s'écria le brave homme en fureur; je vais prendre mon fusil, » et notre homme se mit à garder jour et nuit sa propriété.

Il y a une foule de gens qui sont comme ce paysan; ils voudraient bien partager le bien des autres tout en gardant le leur. Il y en a d'autres qui voudraient partager: ce sont ceux qui n'ont rien ou qui ont des dettes, et ils ne veulent pas travailler pour payer ce qu'ils doivent et pour avoir quelque chose.

(Journal du peuple.)

#### L'EX-ROI.

Les personnes qui auraient des réclamations à exercer contre les maisons des membres de l'ex-famille royale, à raison de travaux, fournitures ou salaires de toute nature, sont priées de les faire parvenir immédiatement à la commission de liquidation, instituée par décret du gouvernement provisoire du 5 mars 1848 et dont les bureaux sont situés place Vendôme, n° 9.

(Moniteur.)

— Le Messager publie l'acte autographe d'abdication de Louis-Philippe. Nous le reproduisons :

« J'abdique cette couronne que la voix nationale m'avait appelée (sic) à porter, en faveur de mon petit-fils, le comte de Paris.

« Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui échoit aujourd'hui.

« 24 février 1848.

LOUIS-PHILIPPE. »

Cette pièce importante a été arrachée aux Tuileries des mains du général, qui allait la présenter au peuple, par le citoyen Charles Lagrange, de Lyon, qui a crié, en s'en emparant : « Pas de régence! Plus de roi! Vive la République! »

Elle est écrite sur un carré de papier irrégulier et elle avait été pliée en quatre avant d'avoir été complètement séchée; elle est maculée de duplicata en quelques endroits.

#### PENSÉES UTILES, BON SENS DE TOUS.

Contre-révolution, guerre civile. — Supposons que les monarchistes soient en majorité à l'assemblée. Il est extrêmement probable qu'ils ne s'accorderont pas avec le gouvernement. Qu'arrivera-t-il? Un autre gouvernement se formera, expression de la majorité. Mais le peuple y verra la contre-révolution et courra aux armes; une autre portion de citoyens soutiendra l'assemblée. Voilà la guerre civile.

Assemblée nationale, République démocratique. — Ce qu'il faut à l'assemblée nationale c'est moins le talent que la couleur politique bien tranchée. Le peuple qui a fait la révolution, qui veut la République, est défiant. Les conservateurs et les dynastiques ont beau se proclamer républicains, ils sont peut-être sincères, mais le peuple, dans son bon sens, n'admet pas des conversions si subites. Il ne voit que des monarchistes déguisés.

Opinion et majorité républicaines. — Le désir de la République est dans l'esprit du peuple de Paris, de celui de toutes les grandes villes et même des campagnes. On n'a pas obtenu ce qu'on attendait des deux monarchies constitutionnelles qui se sont succédées. L'opinion publique veut la République, et l'opinion, on le sait, est la reine du monde. On ne gagne rien à la contredire, à l'irriter. On la rend, au contraire, plus absolue et plus violente.

Le peuple. — Le peuple est passionné, mais intelligent, et ne demande qu'au travail le pain dont il a besoin.

Force du gouvernement, sa mission. — Un gouvernement, dès qu'il est chargé de conduire la société, doit se demander s'il est capable de le faire. Dans la négative, il doit se retirer; dans l'affirmative, il doit se défendre, chercher à se maintenir, à faire triompher son opinion et ses partisans.

Seul pouvoir possible. — Le pouvoir doit être modéré parce qu'il possède la force. Plus on est élevé, plus on doit mesurer ses paroles.

Le pouvoir et la liberté. — Il s'agit de résoudre le plus difficile des problèmes de l'ordre social. Il s'agit de concilier le pouvoir, sans lequel tout est désordre, avec la liberté, sans laquelle il n'y a pas de dignité. Il s'agit de donner du pain au pauvre et de ne point attenter à la propriété du riche.

Dévouement républicain, amour du pays. — Élevons-nous au-dessus de toutes les misérables passions des partis, au-dessus des rancunes, des déshautements, des mécontentements produits par la perte des emplois, des honneurs, de l'influence, des regrets, de l'amour-propre des hommes d'état qui ont vu leur sagesse bafouée par les événements, démontrée folie par les faits.

Qu'il ne soit question que du salut de la France! Retirons-nous dans le calme de notre conscience. Examinons les choses sans autre préoccupation que le désir de la vérité, sans autre passion que l'amour du pays.

Rédacteur-propriétaire, ÉDOUARD HOUEL.